



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



NEGOCIATIONS SALARIALES

Rendez-vous salarial fonction publique du 17 mars 2016

Pour la CFTC DGFIP les annonces et décisions du gouvernement devront être au plus proche des attentes des agents.

Pour le rendez-vous salarial des fonctionnaires programmé le 17 mars prochain, la CFTC DGFIP attend l'impératif dégel du point d'indice alors que de son côté, la nouvelle ministre de la fonction publique considère qu'un geste salarial "*même symbolique*" serait "*un signal important*".

Pour la CFTC DGFIP, ce dégel devra intervenir à compter de 2016, être substantiel et non symbolique.

A l'issue de cette négociation et seulement en cas d'échec, ce qu'elle ne souhaite pas, que la CFTC décidera de son association à un éventuel mouvement d'action.

La CFTC reste fidèle à son idéal réformiste qui veut que l'on négocie d'abord.

Le point d'indice n'a pas été revalorisé depuis Juillet 2010. De juillet 2010 à juillet 2015, la hausse des prix a été de l'ordre de 5,8%. Les fonctionnaires ont donc perdu 5,8% par rapport à une situation où l'indice aurait été indexé sur les prix. A cela, il faut ajouter les hausses de cotisations sociales qui ont mangé une grande partie des promotions que certains fonctionnaires ont pu avoir.

De 2010 à 2015, le salaire moyen a augmenté de 4,5% en pouvoir d'achat dans le secteur privé ; durant la même époque, il n'a augmenté que de 0,6% pour les fonctionnaires (*)

Pour la CFTC DGFIP, les fonctionnaires sont prêts à faire des efforts qui s'inscrivent dans une stratégie économique d'ensemble, cohérente économiquement, juste socialement et qui donne des résultats tangibles.

A ce jour, compte tenu des efforts demandés aux fonctionnaires, sans compter les propos anti-fonctionnaires de certains de nos dirigeants, il est temps que l'Etat fasse un geste fort de reconnaissance vis-à-vis de ses agents.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



Donnez-vous les moyens d'agir



Au delà du point d'indice des dossiers doivent être remis à l'ordre du jour :

- **la transformation des primes en points d'indices pour une meilleure pension,**
- **la revalorisation des frais de déplacements afin que les agents ne perdent pas de pouvoir d'achat lorsqu'ils réalisent leur mission,**
- **l'accompagnement financier plus significatif des employeurs publics dans la protection sociale des agents publics,**
- **l'augmentation des taux de promotions internes afin de permettre aux agents de dérouler des carrières complètes et valorisantes dans la fonction publique.**

(*) (Source OFCE: Observatoire français des conjonctures économiques)

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfp.fr

cftcdgfp@gmail.com